

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429_51
id. 5035

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absent(s) :

Mme BOURDONCLE

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'ACCESSIBILITÉ
DU JARDIN DE L'EHPAD RÉSIDENCE LA SEPTFONTOISE**

À SEPTFONDS

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil général avait décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la directrice de l'EHPAD « La Septfontoise » à Septfonds sollicite une aide départementale de 23 831 € en vue de réaliser un jardin sécurisé répondant aux normes d'accessibilité afin de promouvoir l'autonomie des résidents.

Le coût des travaux s'établit à 119 158,81 € TTC, répartis comme suit :

- travaux	46 692,77 €
- clôtures et portails	28 826,60 €
- rampes et garde du corps	7 309,44 €
- équipements	<u>36 330,00 €</u>
- TOTAL TTC	119 158,81 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	23 831,00 €
- subvention Crédit Agricole.....	38 959,01 €
- subvention Hôpitaux de Paris.....	40 662,00 €
- autofinancement	<u>15 706,80 €</u>
- TOTAL TTC	119 158,81 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 20 décembre 1984 créant un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention départementale de 23 831 € à l'EHPAD « La Septfontoise » à Septfonds, pour la réalisation d'un jardin sécurisé répondant aux normes d'accessibilité afin de promouvoir l'autonomie des résidents ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 20422 sous fonction 538 (PAEP-SDB 00624) du budget départemental.

Pour : 28

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité des votes exprimés.

Le Président ,

Christian ASTRUC